

# Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2010: 20h00

Présidence : Patrick Vallotton.

Le Président ouvre la séance.

Effectif du conseil en date du 5 octobre 2010 : 73 conseillers. Excusés : 24, absents non excusés : 5.

Présents : 44. Majorité 23.

L'ordre du jour adopté à l'unanimité est le suivant :

## Ordre du jour :

1. **Bienvenue**
2. **Assermentation de nouveaux membres**
3. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre**
4. **Communications du conseil**
5. **Communications de la municipalité**
6. **Elections statutaires**
7. **Demande d'autorisation d'achat de places protégées dans abri PC**
8. **Budget 2011**
9. **Propositions individuelles**

### 1. **Bienvenue**

M. Patrick Vallotton, président du conseil général de Vuarrens, souhaite la bienvenue à chacun et chacune.

### 2. **Assermentation de nouveaux membres.**

Personne n'a demandé à faire partie du conseil.

### 3. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre.**

Après lecture, le procès-verbal du conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

### 4. **Communications du conseil.**

M. Patrick Vallotton rappelle que ce point permet aux membres des diverses commissions de donner un compte-rendu de leur activité.

M. Kiyoshi MIKAMI donne les indications suivantes sur l'ASIBP (Association scolaire intercommunale Bercher-Pailly) :

- Le rapport final du groupe de travail sur la réorganisation territoriale de l'EPS Thierrens-Plateau du Jorat, de l'EPS Bercher-Pailly et de l'ES Echallens Trois Sapins a été rendu. Compte tenu des textes légaux en vigueur et de la mise en place d'HarmoS, le groupe de travail a proposé une répartition nord/sud avec des fédérations et une association fédérant ces dernières. Les projets évoqués n'ont que peu d'impacts pour notre commune puisque nous nous inscrivons déjà dans la même logique de Fédérations regroupées en associations. Beaucoup de questions sont encore sans réponse, mais une consultation sera ouverte aux communes.

M. Vallotton donne les indications suivantes :

- Visite du préfet : bilan positif. M. Piot a pu vérifier la bonne tenue des documents gérés par le Conseil général. Il a également fait mention du droit coutumier, élément à réexaminer à l'avenir.
- Le 30 juin 2011 aura lieu l'installation des nouvelles autorités communales.
- Pour les prochaines élections, une liste appelée « Entente communale » est mise à disposition. Toute personne qui souhaite s'inscrire au conseil communal est la bienvenue.

### 5. **Communication de la municipalité**

M. Alain Roy donne les indications suivantes :

- Gestion des déchets :

- Point principal : introduction de la nouvelle taxe. Les chiffres seront donnés lors du premier conseil de l'année 2011.
- La réorganisation à l'intérieur de la déchèterie vise à diminuer le temps de dépose et fluidifier le trafic.
- Statistiques sur les 10 premiers mois de l'année 2010 : 46 % des déchets pour les seules ordures ménagères. Total sur 10 mois : 222 tonnes. Par rapport à l'année 2009, on observe une augmentation de tous les postes, entre 12 et 17 %, hormis le bois où on observe une légère diminution. La population, sur la même période, a augmenté de 6 %.
- Pour l'avenir : les projets portent sur des distributeurs à sacs pour les déjections canines, des travaux d'entretien du terrain de foot et d'entretien et d'aménagement du cimetière.
- M. Roy remercie les électeurs et électrices qui lui ont fait confiance et l'ont élu à la municipalité. Il souhaite qu'une élection avec un taux de 10 % sera exceptionnelle et ne se produira plus à l'avenir, pour aucun candidat. Il remercie également ses collègues pour l'aide apportée, la patience témoignée à son égard et l'engagement de chacun pour le bien de la commune. Remerciements également adressés aux employés communaux et du bureau communal ainsi qu'aux surveillants de la déchèterie. M. Roy cherchera un surveillant pour la compostière dès mars 2011. M. Roy adresse ses vœux pour les fêtes de fin d'année et pour l'année prochaine.

M. Michel Auberson donne les indications suivantes :

- Divers changements sont intervenus au sein du corps des sapeurs pompiers. Notamment Jean-Philippe Buffat a cédé sa place de capitaine à Pascal Goumaz et Hermann Gerber a terminé sa carrière de pompier après 25 ans d'activité. Il est remercié pour son engagement.
- Social : 3 dames ont fêté leur nonantième anniversaire. La municipalité rendra visite aux citoyens en EMS, dont M. Charly Brot, doyen de la commune âgé de 94 ans. Dans les divers secteurs du social, la hausse observée est d'environ 10 %, sauf pour l'EFAGE (entraide familiale et accueil de jour des enfants) avec un passage de Fr. 34.- à Fr. 44,30 par habitant. Dans le domaine de la santé publique et des soins à domicile, nous passons de Fr. 88.- à Fr. 99,45 par habitant.
- Protection civile :
  - La PC a effectué divers travaux d'aménagement à l'entrée de la forêt vers la STEP.
  - Notre corbillard, qui est le seul en état dans le district, a été emprunté pour la journée du patrimoine.
  - La sirène située sur le toit du collège a été remplacée en octobre, sans frais pour la commune.
- Matériel :
  - un broyeur a été acquis, qui s'adapte à la motofaucheuse, permettant le nettoyage de divers terrains dans la commune.
  - Comme annoncé, le matériel est vieillissant et une partie doit être remplacée. La Municipalité a porté son choix sur un porte-outils, polyvalent, utile l'été par exemple pour le fauchage et le ramassage du gazon sur les terrains herbeux de la commune et l'hiver notamment pour les travaux de déneigement et de salage des trottoirs.
- M. Auberson remercie les employés de la commune pour leur disponibilité, leur assiduité et la qualité de leur travail et souhaite à chacun un joyeux Noël et une belle année 2011.

M. Daniel Bridel donne les indications suivantes :

- Ecoles :
  - L'EPS Bercher-Pailly. Regroupe 645 enfants scolarisés au total. 79 élèves du primaire et 27 élèves du secondaire pour Vuarrens.
  - L'EPS scolarise des élèves sur 7 sites, hébergeant entre 1 et 8 classes.
  - L'école infantine sera obligatoire au plus tard en 2015.
  - Age d'entrée à l'école : tout enfant ayant eu 4 ans au 31 juillet.

- Dès 2015, les degrés primaires regrouperont les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>e</sup>, les degrés secondaires les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup>.
  - Bâtiments, divers travaux ont été exécutés :
    - Création d'un velux dans une chambre de l'auberge du Lion d'Or.
    - Réfection d'une partie du toit de la grande-salle, cuivrage des vire vents.
    - Bâtiment de la Place 3 : carrelage de la buanderie, ainsi que déplacement des boîtes à lettres selon les normes postales.
    - Création d'une porte-fenêtre pour un accès sur la terrasse dans les anciens locaux de la Poste.
    - Vestiaire du foot : recouvrement satiné au sol, plinthes en carrelage
  - Eglise :
    - Un nouveau pasteur est venu dans notre paroisse, résidant à Bercher et d'origine Belge, M. Frans van Binsbergen. Il collabore avec Mme Bohnenblust-Pidoux, pasteur résidant à Vuarrens.
    - La paroisse du Sauteruz est composée de 8 villages dont le nôtre.
  - M. Bridel remercie chacun pour son travail et son engagement pour la commune et adresse ses vœux pour les fêtes de fin d'année.
- M. Jean-Philippe Buffat donne les indications suivantes :
- Eaux :
    - La 1<sup>ère</sup> étape de l'adduction d'eau en Chollet est achevée.
    - L'adhésion à l'AIAE a été acceptée précédemment, ça suit.
    - Quelques fuites en particulier à Vuarrengel et au Buron.
    - Le plan général d'évacuation en lien avec l'épuration est en consultation au niveau du canton.
  - STEP :
    - La fromagerie et la citerne ainsi que le quartier de Chollet sont raccordés à la STEP.
    - L'étude en vue de l'agrandissement de la STEP a débuté.
  - M. Buffat adresse ses vœux à toutes les personnes présentes.
- M. Hermann Gerber donne les indications suivantes :
- Forêts :
    - Pas de problème avec les bailleurs.
    - Les forêts se portent bien.
    - Les ventes de bois se sont bien déroulées, celles de résineux en particulier ont été bonnes, tout le bois de feu est vendu.
    - 500 m<sup>3</sup> ont été martelés cette année.
    - La fusion des triages du Buron et de Suchy n'a toujours pas vu le jour.
  - Routes : divers travaux ont dû être entrepris suite à l'hiver dernier rigoureux.
  - L'entretien annuel de l'éclairage public a été effectué.
  - M. Gerber adresse ses remerciements aux employés de la commune et à tous ses collègues et souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année.
- M. Pierre Giltay donne les indications suivantes :
- Finances : le débat sur les impôts a nécessité pas mal de temps. L'élévation du plafond d'endettement permettra d'entreprendre des travaux incontournables. En théorie, le retour de la péréquation 2010 devrait être positif. On verra bien ce qui adviendra en 2011, les chiffres ne sont pas encore connus.
  - En raison de modifications intervenues dans sa vie privée, M. Giltay a donné sa démission de son poste de municipal au 31 décembre 2010. M. Giltay remercie ses collègues, les employés communaux et les membres du bureau communal pour l'excellent travail que chacun a fourni et leur disponibilité.

Mme Danielle Monod donne les indications suivantes :

- Notre commune comptait 732 habitant à fin 2009, 780 à fin 2010.
- Harmonisation des registres cantonaux et recensement : beaucoup de travail fourni par le bureau communal, tout est désormais en ordre.
- Une nouvelle loi fédérale sur les documents d'identité est actuellement en consultation. Si elle passe, les cartes d'identité devront être établies au niveau cantonal et non plus communal, comme les passeports.
- Il existe un office du tourisme du Gros-de-Vaud, financé par la Région du Gros-de-Vaud et auquel la commune paie Fr. 5.- par habitant. Toute société peut transmettre ses informations relatives à une manifestation pour publication dans le memento des manifestations de la région édité par cet office.
- Swisscom : une demande de retrait de la cabine de téléphone de la Place a été refusée par la commune. Il est vraisemblable que Swisscom revienne à la charge et demande une participation financière de la commune.
- Un forum sur la sécurité au niveau du district s'est tenu récemment sous l'égide du préfet afin de discuter et de trouver des solutions à la délinquance. Aucune solution miracle n'est apparue, mais l'éducation donnée ou non par les parents a été plusieurs fois relevée.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, une nouvelle procédure sur les sentences communales entrera en vigueur. Les compétences communales dans ce domaine seront augmentées.
- Une carte des dangers naturels est en cours d'élaboration. Le canton de Vaud est en retard part rapport aux autres cantons, cette carte devrait être achevée en 2012. Notre région présente peu de dangers de ce type.
- Eoliennes : une information sera organisée par le canton aux autorités communales, puis aux citoyens lors de séances publiques. Le projet de Vuarrens suit son cours.
- La demande de terrain dans notre commune pour des constructions est bien réelle, le prix du mètre étant à environ Fr. 200.-. Pour rappel, toute construction, même modeste, doit être annoncée à la Municipalité qui indique la procédure à suivre aux personnes concernées.
- Une liste des candidats à la Municipalité est mise à disposition de toute personne souhaitant faire acte de candidature.
- Toute personne qui souhaite s'inscrire au conseil communal est la bienvenue
- Mme Monod remercie les employés de la commune, ses collègues et tous ceux qui oeuvrent de près ou de loin à la bonne marche de la commune pour leur travail et leur dévouement tout au long de l'année.

## **6. Elections statutaires**

Il n'y a pas de démission. Toutefois, suite à l'acceptation de l'adhésion à l'AIAE, il faut nommer deux personnes représentant la commune en plus du membre de la municipalité. M. Paul Ferrari propose M. Jacques Wagnières, qui accepterait volontiers ce mandat. M. Wagnières est élu par acclamation. M. Jacques Wagnières propose M. Paul Ferrari qui accepterait cette tâche. M. Ferrari est élu par acclamation. Ils sont remerciés pour leur engagement.

## **7. Demande d'autorisation d'achat de places protégées dans abri PC**

Chaque conseiller a reçu à son domicile le préavis municipal sur cet objet.

Le rapport de la commission ad hoc sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Daniel Zürcher.

Y sont notamment relevés les points suivants :

- Le taux de couverture de la commune en terme d'abris PC est insuffisant et nous devons nous mettre en conformité avec la loi.
- La commune dispose d'un montant de Fr. 201'000.-réservé à la construction ou à l'achat d'abris PC.

La commission ad hoc propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le rapport de la commission des finances sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Yves Bornick.

Y sont notamment relevés les points suivants :

- Un montant de réserve « abri PC » de Fr. 201'000.-, uniquement utilisable à cet effet, est disponible.
- Selon la proposition de la Municipalité, ce montant sera utilisé à hauteur de Fr. 45'600.- pour 38 places et de Fr. 5'200.- pour 4 places supplémentaires.

Compte tenu du manque de places dans les différents abris PC de la commune et de l'effet neutre sur les comptes annuels, la commission des finances recommande au conseil général d'accepter la proposition de la Municipalité.

Mme Danielle Monod donne les indications suivantes, au nom de la Municipalité :

- Bases légales : chaque habitant doit posséder une place protégée. La commune doit obligatoirement avoir 795 places protégées alors que la couverture actuelle est de 291 places, ce qui ne couvre que 37 % des besoins. Le prix annoncé correspond à celui de la construction et de l'équipement. Les propriétaires d'anciennes constructions peuvent demander à être exemptés de l'obligation. Toute nouvelle construction doit posséder des places protégées.
- L'usage des abris n'est pas prévu uniquement pour des risques atomiques mais de plus en plus souvent pour de la protection à la population en cas de catastrophe naturelle, de feu, d'inondation ou lors de situations d'urgence.

Le président ouvre la discussion.

Personne ne souhaite prendre la parole.

Le président clôt la discussion.

La question soumise aux Conseillers est : « Acceptez-vous la demande d'autorisation d'achat de places protégées dans abri PC comme proposé par la municipalité ? »

Acceptent : 36. Refusent : 5, abstentions : 3.

Mme Monod remercie les conseillers d'avoir accepté ce projet.

## **8. Budget 2011**

Chaque conseiller a reçu à son domicile le préavis municipal sur cet objet. Le rapport de la commission des finances sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Jean-Pierre Mitard.

Y sont notamment relevés les points suivants :

- La commission a pris note d'investissements importants planifiés en 2011, en particulier un nouveau véhicule polyvalent pour un montant de Fr. 75'000.-, y compris une reprise de Fr. 13'000.-, la réfection d'une partie de la route principale à Vuarrenge pour Fr. 50'000.-, la réfection du chauffage de la grande salle pour environ Fr. 30'000.- et la mise en conformité des luminaires pour Fr. 24'000.-.
- La commission des finances salue les efforts de la Municipalité pour présenter un budget équilibré.

La commission des finances recommande au conseil général d'accepter le budget 2011 tel que présenté.

Mme Pierre Giltay donne les indications suivantes au nom de la Municipalité :

- Les dépenses correspondent à des investissements et à des frais d'entretien, soit des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la commune.
- Le tracteur doit être remplacé, les frais prévus pour les luminaires permettront la mise en conformité, les frais pour la séparation des eaux permettraient de finaliser le projet, un report dans le temps découlant souvent sur des frais plus élevés. Des charges sociales seront en augmentation, ainsi que la participation à l'ASIBP notamment.
- Il s'agit à nouveau d'un budget d'austérité qui est présenté, même si les montants sont importants. La Municipalité est convaincue que cette rigueur portera des fruits et qu'un budget comportant de vrais investissements pourra une fois être présenté.

Le président ouvre la discussion après avoir rappelé le mode de prise de parole.

Les éléments abordés et les réponses fournies sont pour l'essentiel les suivants :

- Le montant de Fr. 18'000.- de charges au compte 11.316 est passé au compte 11.390.

- L'augmentation importante des charges au compte 22.352 est due à l'alimentation directe au fonds de la péréquation. La commune de Vuarrens est pénalisée en raison de sa petite taille.
- Compte 32, forêts : Suite à Lothar, Vuarrens a touché de l'argent. Les fonds touchés ont particulièrement servi pour équilibrer les comptes des forêts. Le fonds est désormais épuisé, dès lors les forêts coûtent à la commune.
- Salaires des employés : un poste a été ajouté pour la conciergerie. Les salaires des employés de la commune sont ventilés dans divers comptes de charges, par secteur.
- L'achat du tracteur pour un montant de Fr. 75'000.- n'a pas été effectué. Diverses offres sont à l'étude, la contraction d'un leasing n'est pas exclue. Les valeurs du préavis sont basées sur une offre reçue.
- Les budgets de fonctionnement pour l'eau et pour l'épuration étaient équilibrés par le passé. Ils ne le sont plus depuis quelques années car les dépenses découlent de travaux d'aménagement liés entre autres à de nouvelles constructions. Pour atteindre à nouveau l'équilibre, il faudrait augmenter le prix de l'eau, qui alors ne serait plus stable.

Le président clôt la discussion.

La question soumise aux Conseillers est : « Acceptez-vous le budget 2011 tel que présenté par la municipalité ? »

Acceptent : 43. Refusent : 0, abstention : 1.

M. Giltay remercie les conseillers de leur acceptation et rappelle le contenu du préavis municipal.

#### **9. Divers et propositions individuelles**

M. Jean-Paul Ducret se déclare miné par les pertes prévues sur les forêts et s'interroge sur le contrat passé avec le triage du Buron.

M. Hermann Gerber indique qu'il y a un contrat pour 3 ans. Suite à Lothar, 12 hectares de plantations ont été mis en culture, qui coûtent Fr. 18'000.-. Il faut entretenir ces plantations. Le bail à terme avec le triage ne change rien, il aurait de toutes façons fallu payer des montants correspondants. Les perspectives d'avenir laissent penser qu'il faut rester dans le triage, d'autres communes ont des frais plus importants encore pour leurs forêts.

M. Vallotton rappelle que les membres des commissions touchent une indemnité lorsqu'ils siègent. Une liste doit être remise après les séances afin que les frais puissent être remboursés.

Les séances du conseil sont publiques. Les personnes souhaitant y assister sont les bienvenues, elles sont invitées à prendre place sur la galerie.

M. Vallotton remercie les conseillers pour la confiance qui lui a été témoignée lors de son élection à la présidence du conseil.

Il remercie chacun pour son engagement et son investissement pour la commune.

M. Vallotton clôt la séance à 21h 40, il est applaudi.

Le Président :

Le Secrétaire :